

# MARIAGE: LE CANADA A-T-IL OUBLIÉ QUE LES ENFANTS ONT DES DROITS HUMAINS?

Louis DeSerres

Pourquoi la Charte Canadienne des Droits et Libertés est-elle silencieuse à propos des enfants, sauf en ce qui concerne les droits à l'éducation linguistique ?

Pourquoi la Cour Suprême n'a-t-elle pas mentionné les enfants lorsqu'elle a répondu à trois des quatre questions sur le mariage que le gouvernement libéral lui avait posées?

Y a-t-il un droit plus naturel et évident à la naissance pour un enfant que celui d'avoir un père et une mère ?

Comment est-ce possible qu'au nom de l'égalité pour les adultes, notre institution du mariage peut maintenant créer une minorité, sanctionnée par le gouvernement, d'enfants sans pères ou sans mères ?

## Les droits des enfants

Le Canada est signataire de la Convention des Nations Unies sur Relative aux Droits de l'Enfant. Cette convention déclare que l'enfant a, "*dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.*" (Article 7), ce qui signifie évidemment les parents qui lui ont donné la vie. L'article 3 affirme que "*Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait ... des tribunaux, ... ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*"

Nos cours de justice et nos législateurs ont-ils jamais examiné la loi autorisant les mariages entre conjoints de même sexe dans le contexte des droits des enfants ? Nous savons tous que toutes considérations pour les droits et meilleurs intérêts des enfants ont été sommairement écartées, puisque la question du mariage avait été abordée strictement en tant que question d'égalité entre adultes selon la charte.

Peut-être pouvons-nous nous servir d'un autre pays à titre d'exemple. La France, confrontée aux mêmes pressions visant à redéfinir le mariage, a décidé d'évaluer tout changement à la lumière de la Convention relative aux Droits de l'Enfant des Nations Unies.

Après une année de travail, une commission parlementaire composée de 30 élus a conclu de ne pas ouvrir le mariage aux couples homosexuels, interdisant aussi l'accès à l'adoption ainsi qu'aux techniques de reproduction médicalement assistés pour tous les couples de même sexe en union civile ou en union libre. La commission a ajouté: "*il n'est plus possible de faire passer systématiquement les aspirations des adultes avant le respect de ces droits (des enfants).*" (Rapport sur la Famille et les Droits de l'enfant, Assemblée Nationale, Paris, 25 janvier 2006)

## Quels sont les torts ?

Les droits reposent sur la notion que leur absence cause des torts. Par exemple, notre Charte affirme que "Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale."

Un moyen pour mesurer les torts consiste à évaluer ce qui est perdu lorsque le mariage hétérosexuel est remplacé par le mariage de même sexe. Pour l'enfant, le mariage hétérosexuel procure de nombreux bienfaits.

- Le mariage hétérosexuel permet à l'enfant de connaître et d'être élevé par ses propres parents.
- Les recherches démontrent clairement que le mariage hétérosexuel répond aux meilleurs intérêts de l'enfant.
- Le mariage hétérosexuel procure à l'enfant un réseau naturel de soins et de soutien provenant de sa famille biologique immédiate et élargie.
- Le mariage hétérosexuel pose le fondement qui permet à l'enfant de jouir des mêmes parents biologiques, légaux et éducateurs.

- Le mariage hétérosexuel réduit grandement les risques que les enfants et leurs parties constituantes deviennent des objets de commerce dépourvus de dignité.
- Le mariage hétérosexuel procure à l'enfant une identité multi générationnelle.
- Les enfants nés de parents hétérosexuels ont accès à leur héritage génétique pour des fins médicales.
- Une définition constitutionnelle du mariage entre un homme et une femme renforce la protection juridique accordée aux enfants.
- Accepter les jugements ordonnant les mariages entre conjoints de même sexe crée un précédent pour une plus grande érosion des droits des enfants.
- Le mariage hétérosexuel protège les droits de filiation de tous les enfants.
- Définir le mariage hétérosexuel est une première étape absolument nécessaire en vue de protéger les droits et meilleurs intérêts des enfants.
- Définir le mariage hétérosexuel est insuffisant pour assurer une protection adéquate des droits et meilleurs intérêts des enfants.
- Le mariage hétérosexuel définit un ensemble de normes simples et compréhensibles.
- Le mariage hétérosexuel protège naturellement les enfants contre une discrimination potentielle engendrée par l'orientation sexuelle de leurs parents.

### **Les torts peuvent-ils être réparés?**

Lorsque l'esclavage a été aboli, tous les esclaves – qui étaient considérés jusque là comme de simples biens – sont devenus des hommes et des femmes libres. Lorsque les femmes ont obtenu le droit de vote, la discrimination s'est éteinte dès l'élection suivante.

Pour les enfants de parents de même sexe, la situation est différente. Même si le gouvernement revenait à une définition du mariage entre un homme et une femme, aucun enfant sans père ou sans mère né au sein d'un mariage de même sexe ne retrouverait son parent manquant.

Pour les enfants, seule la prévention peut protéger leurs droits.

### **Conclusion**

Est-il approprié que notre gouvernement soit complice en favorisant la discrimination et la création d'une nouvelle minorité d'enfants sans père ou d'enfants sans mère au Canada? Citons un ancien premier ministre: "Je prends la parole en faveur d'un Canada où les libertés sont sauvegardées, où les droits sont protégés et où les citoyens sont égaux devant la loi."

Le Parlement doit rouvrir la question du mariage, revoir les conséquences du mariage gai sur les besoins des enfants et restaurer leur droit naturel d'avoir un père et une mère.

\* \* \*

L'original de ce texte a été publié en anglais sous le titre "Rights of children have been overlooked" dans l'édition de septembre 2006 de la revue The Interim. Les sous-titres ont été ajoutés pour faciliter la lecture.

Les 14 points mentionnés sont discutés plus en profondeur dans le témoignage donné à la Commission Judiciaire de l'état du Massachusetts plus tôt cette année. Le Massachusetts est le seul état américain autorisant les mariages entre conjoints de même sexe. Le témoignage est disponible en traduction française ("Comment le mariage hétérosexuel protège les droits et meilleurs intérêts des enfants") à l'adresse suivante : [www.preservemariage.ca/fr/links.htm](http://www.preservemariage.ca/fr/links.htm).

Louis DeSerres est co-fondateur et directeur de Préserver le Mariage – Protégeons les Droits des Enfants.

[www.preservemariage.ca](http://www.preservemariage.ca)